CROLLES

Canton du Touvet

(1816-1935)

Par la loi du 1er juin 1853, une partie de la commune de Froges est rattachée à la commune de Crolles.

ETATS DE SECTION

Section A dite "du Haut Mont-Fort"
Section B dite "des Marais"
Section C dite "de Crolles"
Section D dite "des Ayes"
Section E dite "du Franier"

4867 W 104 Etat de sections des propriétés non bâties et bâties [réalisé entre 1816 et 1823]

MATRICES

2598 W 142-146	Matrice des propriétés foncières		1823-1914
	142	Volume 1, folios 1 à 400	1823-1867
		Table alphabétique des propriétaires en fin de volume	
	143	Volume 2, folios 401 à 760	
	144	Volume 3, folios 761 à 1127	
	145	Volume 1, folios 1 à 700	1868-1914
	146	Volume 2, folios 701 à 1399	
		Table alphabétique des propriétaires en fin de volume	

4867 W 100-102 Matrice des propriétés non bâties 1914-1935

100 Volume 1, folios 1 à 500

Table alphabétique des propriétaires en début de volume

101 Volume 2, folios 501 à 1096102 Volume 3, folios 1097 à 1397

4867 W 103 Matrice des propriétés bâties

1911-1935

Volume 1, cases 1 à 432

Table alphabétique des propriétaires en début de volume

PLANS

4P4/152

Tableau d'assemblage ; échelle 1/10 000 ; dimensions en cm : 72x56 ; date : 1816

Section	Nom de la section	Nombre de feuilles	Echelle	Dimensions	Date
A	Haut Mont-Fort	1	1/2500	98,5x61,5	s.d.
В		4	1/2500	90,5x63,5	s.d.
	B1 et B2 : Marais		1/2500	88x53	s.d.
	B3 et B3 devpt : Plaine		1/2500	71,5x52,5	s.d.
			1/2500	62,5x48	s.d.
С	Crolles	2	1/2500	91,5x56,5	s.d.
	Crones		1/2500	90,5x64,5	s.d.
D	Awag	2	1/2500	98,5x62	s.d.
	Ayes		1/2500	88,5x56,5	s.d.
E	Franier	2	1/2500	92x60	s.d.
	Framer		1/2500	88,5x60	s.d.